

## Comité Syndical du 2 mars 2026

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 2 mars 2026 à 17h00 dans la salle polyvalente de Somberton (Salle de cinéma et de conférences).

### ÉTAIENT PRESENTS :

Philippe	ALGRAIN
Hugues	ANTOINE
Éric	AVENTINO
Hugues	BAUDOT
Luc	BAUDRY
Patrice	BÉCHÉ
Jean-Luc	BECQUET
Romain	BERTRAND
Bruno	BETHENOD
Jean-Paul	BISCH
Bernard	BONVALOT
Philippe	BOUDIER
Roland	DE BRETEVILLE
Gilles	CARRÉ
Myriam	CHAOUNI
Yolande	CHAPUIS
Jean-Paul	CHAPUIS
Roland	CHAPUIS
Denis	CHARLOT
Jean-Jacques	CLERC
Jean-Pierre	CLERC
Jean-François	COLLARDOT
Sébastien	COLOMBET
Bénigne	COLSON
Yves	COURTOT
André	DALLER
Christophe	DEQUESNE
Guy	DUPUIS
Marc	DÉSARMÉNIEN
Françoise	DUSSET
Jean-Marie	FAIVRET

Patrick	JACQUET
Marc	JAUDAUX
Michel	LAGNEAU
Dominique	LANBER
Yves	LANIER
Catherine	LOUIS
Denis	MAILLER
Dominique	MAIRE
Michel	MAROTEL
François	MARTIN
Dominique	MATIRON
Georges	MORIN
Jean-Noël	MORY
Denis	NÉAULT
Eric	NIEF
Bernard	PAUT
Hervé	PERNOT
François	PERRIN
Jérôme	PETITDENT
Didier	PETITJEAN
Pascal	PETOT
Gaston	RAVAUT
Didier	RAYDON
Sylvain	REBEROL
Jean-François	RIOT
Christian	ROY
Philippe	RUPIN
Christine	SEGUIN-VOYE
Jean-Louis	SIMONNET
Bernard	SOUPAULT
Jérôme	THEVENEAU

Jean-François	FEVRE
Philip	FITZPATRICK
Hervé	GAILLARD
Laurent	GALLIBOUR
Olivier	GAUGRY
Ludovic	GAUTHEY
Alain	GRADELET
Pascal	GRAPPIN
Lionel	HOUEE
Jacques	JACQUENET

Gilbert	THOREY
Jean-Paul	THIVEYRAT
Didier	TOUBIN
Daniel	TRUCHOT
Nicolas	URBANO
Claude	VERDREAU
Gérard	VERDREAU
Anne	VERPEAUX
Claude	VIGNAT

### ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- Didier CAILLOUX a donné pouvoir à Jacques JACQUENET ;
- Claude FONTAINE a donné pouvoir à Bernard SOUPAULT ;
- François MARQUET a donné pouvoir à Jean-François RIOT.

### PARTICIPAIENT A LA RÉUNION :

- Jean-Christophe BOUIN, Payeur Départemental ;
- Jean-Michel JEANNIN, Directeur Général des Services ;
- Denis BOURLIER, Responsable du Service Affaires Générales et Finances ;
- Nathalie BLANC, Responsable du Service Communication, Relations publiques et Protocole ;
- Pascaline FISCH, Responsable du Service Énergie ;
- Bruno KABLITZ, Responsable du Service Réseaux, Mobilité et Informatique-SIG.

Le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, accueille et remercie les délégués présents.

**78** délégués pouvant voter ont signé les feuilles d'émargement. **3 pouvoirs** ont été donnés.

Le Président annonce que le quorum de 73 délégués est atteint. Il ouvre par conséquent la séance.

#### 1) Allocution du Président :

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués, et remercie la commune de Somberton et son Maire pour son accueil.

Il rappelle que cette assemblée générale est la dernière du mandat, dont le sujet principal sera la validation des comptes administratifs de l'année 2025.

Avant de commencer, le Président tient à faire part aux délégués des actualités qui pourraient entraîner des répercussions néfastes sur le syndicat, mais également sur l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial, et qui pourrait affecter fortement le SICECO.

Au mois de novembre, le Premier Ministre a envoyé une lettre à tous les Présidents des Départements de France afin de les informer du **projet de loi « Nouvel Acte de Décentralisation » en préparation**, et de la possibilité pour eux, de devenir chefs de file des réseaux de proximité, c'est-à-dire l'eau, le numérique, l'électricité et le gaz.

Or, ces réseaux appartiennent aux communes, et c'est bien le bloc communal qui en maîtrise la gouvernance en Régie ou via des Syndicats comme le SICECO.

Le risque : que les Départements viennent interférer fortement dans la gouvernance des Syndicats d'énergie et interviennent dans le fléchage et l'utilisation des fonds dont disposent les Autorités concédantes actuelles.

Le Président souligne que ce sujet, déjà évoqué au dernier Comité, a fait l'objet d'une motion, ainsi que d'une alerte auprès de la presse. Depuis, la Fédération, la FNCCR, surveille ce sujet de près et informe les parlementaires. Il a d'ailleurs assisté dernièrement à une réunion à Paris.

Il informe les délégués que certains de ses collègues ont déjà demandé aux communes de délibérer dans une direction, celle de conserver l'organisation actuelle des services publics de distribution de l'énergie. Le SICECO devra lui aussi solliciter l'ensemble des communes sur ce point après les élections municipales.

Le Président, en tant que Vice-président de la FNCCR, avait alerté le Président du Conseil Départemental, François Sauvadet, sur ce projet de loi de décentralisation. Il a reçu une réponse qu'il présente au comité.

**Se reporter au document joint en [annexe 1](#)**

Le Président évoque ensuite un autre dossier tout aussi important, lié au précédent : celui de la **concession de distribution d'électricité**. Deux litiges sont toujours en cours :

Le premier concerne la contestation devant le TA par le SICECO de la base de notification utilisée par la Préfecture pour attribuer au Syndicat l'accise sur l'électricité (ex TCFE).

Celle-ci a remis son mémoire en défense le 5 janvier, et le syndicat a préparé un contre argumentaire pour le remettre au cours du mois de février.

Le second concerne le litige sur les aspects comptables et patrimoniaux du contrat de concession. Un dépôt du recours avait été fait le 11 avril 2023. Le 28 mars 2025, le jugement du Tribunal Administratif était défavorable. Le SICECO a fait appel le 27 mai 2025. Enedis a produit un mémoire en défense présenté le 24 février dernier. La clôture de l'instruction aura lieu le 26 mars prochain.

Dans le cadre de la préparation de la négociation du nouveau contrat à venir, les élus du Bureau ont d'ailleurs décidé en janvier dernier de travailler avec un prestataire afin de réaliser un diagnostic technique et une évaluation des investissements indispensables dans les 30 prochaines années.

Ces éléments sont nécessaires afin d'avoir une vision claire des aspects comptables et patrimoniaux de la concession, en sachant qu'ENEDIS a rejeté l'idée de travailler cela en amont, prétextant qu'il était actuellement trop tôt pour engager cette démarche.

L'enjeu de la concession est plus que jamais d'actualité et notamment au vu des enjeux climatiques. Le Président évoque le fait qu'il a souvent tiré la sonnette d'alarme lors des comités et que, malheureusement, les étés plus chauds, les pluies diluviennes, les vents dantesques augurent un dérèglement climatique d'ampleur, inarrêtable à moyen terme.

Mais sommes-nous réellement préparés à ces phénomènes ? Nos réseaux tiendront-ils aux coups de vent ? Aux coups de chaleur ? A la forte demande de climatisation l'été et de chauffage l'hiver ? A la charge des véhicules ? La capacité d'injection est déjà tombée au point de bloquer la plupart des grands projets photovoltaïques et éoliens.

Depuis sa création, le SICECO s'est toujours tenu aux côtés de ses adhérents afin de les accompagner dans la gestion et les investissements sur les réseaux de distribution d'électricité, puis de gaz et d'éclairage public.

Quand la Transition énergétique a été engagée, le SICECO a profité de son expérience et de sa proximité avec les communes et les EPCI pour proposer d'autres missions, afin d'accompagner ses adhérents dans les économies d'énergie, la production d'énergie renouvelable de chaleur à partir du bois, afin de soulager les dépenses de fonctionnement, supprimer les énergies fossiles, et diminuer les émissions de CO2. De nouvelles structures sont nées comme la Régie chaleur et la SEML Côte d'or énergies.

Le Président évoque des installations sorties de terre, des rénovations engagées pour plus de la moitié des communes et des EPCI ; il reste beaucoup à faire mais il est sûr que dans l'avenir le SICECO pourra continuer d'accompagner ses adhérents, même dans un contexte plus contraint auquel il faudra s'adapter. D'ailleurs, lors du dernier Comité, en décembre 2025, malgré les contraintes budgétaires, les délégués ont voté un budget pour l'année 2026 afin que le syndicat soit en mesure de continuer son accompagnement auprès de ses adhérents.

Il aborde ensuite la prochaine échéance importante et déterminante pour les communes, et exprime son désir d'un moment démocratique, dans le respect de chacune et chacun, permettant à tous de s'exprimer, de débattre.

Une présentation au début de ce Comité reviendra sur les différentes actions de communication envisagées afin d'informer les adhérents sur les enjeux du renouvellement des instances.

**Le Président annonce officiellement aux délégués, non sans une émotion toute particulière, qu'il a décidé de ne pas se représenter lors des prochaines élections.**

Il explique que la prise de cette décision n'a pas été facile, mais qu'après une longue réflexion, il est tout à fait raisonnable pour lui de se consacrer à sa famille et à d'autres activités qu'il n'a pas encore définies.

Il a eu l'honneur de servir le SICECO depuis de nombreuses années, d'abord en tant que membre du Bureau depuis 2001, ensuite en tant que Président depuis juin 2009.

Soit 24 années consacrées au syndicat.

Il a apporté dans ses mandats toute son expérience, acquise tout au long de sa carrière professionnelle dans le monde des réseaux, toute la passion et la conviction qui l'animent. Il n'a aucun regret et pense avoir laissé la porte ouverte sur le chemin de la raison pour préserver l'avenir des différents patrimoines que les communes confient au SICECO.

Le Président affirme que le temps est venu pour lui de passer la main, de laisser la place à ceux qui, demain, sauront apporter des solutions nouvelles, adaptées aux enjeux d'aujourd'hui.

Il remercie l'ensemble des délégués du Comité pour leur confiance, pour l'avoir soutenu, encouragé, et lui avoir permis de transformer le SICECO. Sans eux, il n'aurait pu y parvenir.

Il souhaite également saluer l'engagement des agents du syndicat dans leurs missions, tous les jours, sur le terrain, en réunions dans les Mairies et les Communautés de communes, sachant écouter et concrétiser les demandes au mieux pour servir l'intérêt général, les habitants, les entreprises, les artisans, etc. ...

Il a toujours eu des retours positifs sur les services que le SICECO apporte aux élus, et sur le travail des agents qui ont la charge de les mettre en œuvre et les en félicite.

Le Président pour sa dernière intervention aimerait formuler un vœu, que l'outil bâti tous ensemble continue son ascension avec autant de détermination et de compétences, afin de toujours servir les adhérents.

Il souhaite que les élus qui ont toujours été présents à ses côtés, continuent cette politique, cette stratégie et ces engagements.

Enfin, pour assurer la continuité, qu'ils soutiennent son cher ami, Pascal Grappin, qui lui a confié sa volonté de candidater pour la future mandature. Il n'a aucun doute sur sa motivation et ses capacités.

Il souhaite à Toutes et Tous le meilleur pour l'avenir, et les remercie encore de l'avoir soutenu tout au long de l'exercice de ses 3 mandats.

Il propose d'ouvrir officiellement le dernier Comité de ce mandat, dernier Comité pour lui en tant que Président. La séance est ouverte.

## 2) Désignation du secrétaire de séance :

Anne Verpeaux est désignée comme secrétaire de séance.

## 3) Approbation du procès-verbal du Comité du 15 décembre 2025 :

Le Président demande si le compte-rendu du précédent Comité suscite des observations de la part de l'Assemblée.

La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## 4) Communication des procès-verbaux des réunions de Bureau des 1<sup>er</sup> décembre 2025 et 26 janvier 2026 :

Le Président demande aux membres du Comité si la communication des procès-verbaux des réunions de Bureau précitées suscite des questions particulières.

Les membres du Comité n'ont pas de question, le Président poursuit par conséquent l'ordre du jour.

## 5) Actualités :

### • LES ÉLECTIONS 2026

#### ↳ 1<sup>ère</sup> étape :

#### Élection des délégués titulaire et suppléant des communes au SICECO

- ✓ chaque commune élit, lors de son premier ou deuxième Conseil Municipal un délégué titulaire et un délégué suppléant

⇒ *le délégué peut être le Maire, un adjoint ou tout autre membre du Conseil Municipal*

Et envoi au SICECO un exemplaire de la délibération déposée en Préfecture pour l'élection de ces deux délégués.

## Élection des délégués communautaires titulaire et suppléant des EPCI au SICECO

- ✓ chaque EPCI élit, lors de son premier ou deuxième Conseil Communautaire un délégué titulaire et un délégué suppléant
  - ⇒ *le délégué peut être le Président de la Communauté de communes, un Vice-Président, ou tout autre membre du Conseil Communautaire*

Et envoi au SICECO un exemplaire de la délibération déposée en Préfecture pour l'élection de ces deux délégués.

### ↳ 2<sup>ème</sup> étape : Installation des Commissions Locales d'Énergie

- ✓ les délégués titulaires des communes (CLE 1 à 11) et les délégués titulaires communautaires (CLE 12) se rendent à la réunion d'installation de leur commission locale d'énergie afin d'élire **12 délégués titulaires au Comité du SICECO**, qui seront :
  - le Président de la CLE
  - le Vice-Président de la CLE
  - 10 délégués titulaires
- ✓ Ils éliront également **6 délégués suppléants au Comité du SICECO**.

**A noter pour les CANDIDATURES que seuls les délégués titulaires des communes peuvent se présenter pour être membre du Comité.**

- ✓ **si le délégué titulaire n'a pas encore été élu par la commune**, le maire peut représenter la commune à la réunion d'installation de la CLE, il peut voter mais ne peut pas se présenter pour être membre du Comité.
- ✓ **si le délégué titulaire est absent** lors de la mise en place de la CLE il peut candidater au Comité par courrier.
- ✓ **en cas d'absence du délégué titulaire**, le délégué suppléant peut voter à sa place mais ne peut pas se présenter.
- ✓ **si le délégué fait partie du personnel actif ou inactif depuis moins de cinq ans d'une entité ayant des liens avec le SICECO dans le cadre d'un contrat de concession**, il est impossible de se porter candidat

### **MODALITÉS DE VOTE :**

- ✓ **Scrutins pour le Président puis le Vice-président :**
  - inscription des candidats par ordre alphabétique des communes.
  - vote à la majorité absolue pour les deux premiers tours puis majorité relative le troisième tour.
- ✓ **Scrutin pour les 10 délégués titulaires au Comité :**
  - inscription des candidats par ordre alphabétique des communes sur un bulletin de vote.
  - élection des 10 candidats qui ont récolté le plus de voix.
  - si la liste des candidats comporte plus de noms que le nombre requis, le votant doit rayer les noms qu'il ne souhaite pas sous peine de nullité du bulletin.

- les élus peuvent aussi ajouter le nom d'un délégué qui ne serait pas candidat.
- dans le cas d'un bulletin où il resterait un nombre inférieur à 10, le bulletin est valable.

✓ **Scrutin pour les 6 délégués suppléants au Comité :**

- identique à celui des délégués titulaires

**PROGRAMME, diffusion des informations :**

- Dossier spécial sur le site internet avec articles en lien et tout documents utiles à télécharger (modèle de délibération, cahier pratique, plaquette de présentation, etc...) (page complétée au fur et à mesure)
- Signature mail des agents qui renvoient à ce dossier
- Lettre d'information mensuelle : un article en lien avec les élections :
  - ❖ Janvier : « De l'importance d'être délégué au SICECO » (<https://www.siceco.fr/de-limportance-detre-delegue-au-siceco>)
  - ❖ Février : rappel des missions du SICECO
  - ❖ Mars : rappel de la procédure d'élection
  - ❖ Avril : choix du délégué
  - ❖ Mai : réunions des CLE
  - ❖ Juin : résultat réunion CLE + élection psdt + la suite
- Mails d'informations spécifiques :
  - ❖ Numéro spécial élection # 1 : importance de choisir son délégué → envoi fin février
  - ❖ Numéro spécial élection # 2 : Procédure de renouvellement des instances → envoi début mars
  - ❖ Numéro spécial élection # 3 : demandes des coordonnées des délégués et information sur la procédure d'élection (*cahier pratique*) et planning des élections → envoi 16 mars et 23 mars
  - ❖ Numéro spécial élection # 4 : rappel de l'espace adhérent
  - ❖ Relance pour les coordonnées des délégués (*relance téléphonique si besoin*)
- Réunions d'élection des CLE :
  - ❖ Distribution d'un « kit du délégué » : Pochette avec stylo/carnet de notes ; Plaquette de présentation du SICECO ; Fiches sur les compétences/les services ; Fiche « être délégué au SICECO » ; Fiche « les outils pour se former »
  - ❖ Présentation des missions et des compétences
  - ❖ **Distribution de la convocation au Comité du 29 mai aux 12 délégués titulaires élus**

Une fiche récapitulative des élections est jointe en **annexe 2**.

✓ **PLANNING DES REUNIONS D'INSTALLATION DES CLE**

CLE	Date	Heure	Lieu
1 - Des prés aux vignes	Lundi 27 avril	18h30	Bligny-sur-Ouche
2 - Vignes, Pierres et Coteaux	Mardi 28 avril	18h30	Morey-Saint-Denis
3 - CLE de l'Abbaye	Mercredi 29 avril	18h30	Villebichot
4 - Rivières et Plaines	Jeudi 30 avril	18h30	Binges
5 - Les 3 rivières	Lundi 4 mai	18h30	Fontaine-Française
6 - Seine et Ouche	Mardi 5 mai	18h30	Salives
7 - Pays châillonnais	Mercredi 6 mai	18h30	Chamesson
8 - Auxois Nord	Jeudi 7 mai	18h30	Semur-en-Auxois
9 - Auxois Morvan	Lundi 11 mai	18h30	Vitteaux
10 - Beaune	Mardi 12 mai	18h30	Beaune
11 - Val de Saône	Mercredi 13 mai	18h30	Losne
12 - Terres de Côte-d'Or	Lundi 18 mai	14h30	Dijon

↳ **3<sup>ème</sup> étape** : **Renouvellement des instances du SICECO**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 29 MAI**

- ✓ Les 144 délégués titulaires au Comité du SICECO ont été élus lors de l'installation des commissions locales d'énergie.
- ✓ L'article 11.3.1 des Statuts stipule que "*l'ensemble des procès-verbaux seront approuvés par délibération du Comité syndical, lors de son installation, entérinant ainsi la composition du Comité du SICECO*" ;
- ✓ Deux délégués titulaires volontaires pour être scrutateurs vérifient donc l'ensemble de ces procès-verbaux et procèdent à l'appel de chaque délégué présent. Si le quorum est atteint, le Président de séance déclare le Comité installé et lui propose d'approuver l'ensemble des procès-verbaux des 12 Commissions Locales d'Energie.

- ✓ Les délégués titulaires au Comité procèdent ensuite à l'élection :
  - du Président du SICECO
  - du 1<sup>er</sup> Vice-Président et des autres vice-présidents
  - des membres du Bureau
- ✓ Une présentation des Commissions et autres instances du SICECO à renouveler est faite, préparation pour l'assemblée générale du mois de juin :
  - ❖ Distribution de fiches de présentation :
    - des commissions obligatoires et optionnelles
    - de la Régie Côte d'Or Chaleur et de la SEML

### **FORMATIONS DES ÉLUS A PARTIR DE SEPTEMBRE :**

- ❖ Réunion de secteurs
- ❖ Séminaires spécifiques (Bureau, Comité)
- ❖ Intervenants extérieurs en amont des Comités

### **6) Affaires générales et Finances - Ressources Humaines - Commande Publique**

#### **Finances :**

- a) **Budget Principal du SICECO - Compte de gestion 2025 - Approbation**  
(délibération n° 016-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité des 81 votants (78 présents et 3 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- b) **Budget Principal du SICECO - Compte Administratif 2025 - Approbation**  
(délibération n° 017-26-DEL)

Après avoir procédé à la présentation du compte administratif, Monsieur Grappin rappelle aux membres du Comité que la notice explicative transmise avec les budgets apporte des éléments d'information complémentaire.

La délibération est prise à l'unanimité des 80 votants (78 présents et 3 pouvoirs), Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- c) **Budget Principal du SICECO - Affectation du résultat**  
(délibération n° 018-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité des 81 votants (78 présents et 3 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- d) **Budget annexe Régie Côte d'Or Chaleur - Compte de gestion 2025 - Approbation**  
(délibération n° 019-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité des 81 votants (78 présents et 3 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

e) **Budget annexe Régie Côte d'Or Chaleur - Compte Administratif 2025- Approbation**  
(délibération n° 020-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité des 80 votants (78 présents et 3 pouvoirs), Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

f) **Budget annexe Régie Côte d'Or Chaleur - Affectation du résultat**  
(délibération n° 021-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité des 81 votants (78 présents et 3 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

g) **Budget IRVE - Compte de gestion 2025- Approbation**  
(délibération n° 022-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité des 81 votants (78 présents et 3 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

h) **Budget IRVE - Compte administratif 2025- Approbation**  
(délibération n° 023-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité des 80 votants (78 présents et 3 pouvoirs), Monsieur Jacques Jacquenet, Président, ne prenant pas part au vote, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

i) **Budget IRVE - Affectation du résultat**  
(délibération n° 024-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité des 81 votants (78 présents et 3 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

j) **Convention de partenariat avec Enedis - utilisation des crédits 2025**  
(délibération n° 025-26-DEL)

Le Président rappelle aux membres du Comité que le contrat de Concession de la distribution d'énergie électrique, signé entre le SICECO, Enedis, et EDF prévoit, dans une convention de partenariat datée du 22 décembre 1998, le versement annuel d'une redevance financière dont le montant doit être versé avant le 30 juin de l'année N.

Conformément à l'article 3 de cette convention, l'assemblée délibérante du SICECO prend acte, avant le 30 juin de l'année N+1, de l'utilisation des crédits versés au titre de l'année N.

La délibération est prise à l'unanimité des 81 votants (78 présents et 3 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

**k) Décision Modificative N° 1 au Budget Principal - Exercice 2026**

(délibération n° 026-26-DEL)

Dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours, il apparaît nécessaire de procéder à une décision modificative pour financer des dépenses nouvelles ou procéder à des réajustements de crédits entre les différents chapitres comptables du Budget Principal.

La délibération est prise à l'unanimité des 81 votants (78 présents et 3 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

**l) Décision Modificative N° 1 au Budget Annexe Régie Côte d'Or Chaleur - Exercice 2026** (délibération n° 027-26-DEL)

Dans le cadre de l'exercice budgétaire en cours, il apparaît nécessaire de procéder à une décision modificative pour financer des dépenses nouvelles ou procéder à des réajustements de crédits entre les différents chapitres comptables du Budget annexe Régie Côte d'Or Chaleur.

La délibération est prise à l'unanimité des 81 votants (78 présents et 3 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

**7) Affaires techniques**

**A - Énergie :**

**a) Convention de mandat pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage de construction d'ombrières photovoltaïques ou d'installations de panneaux photovoltaïques en toiture** (délibération n° 028-25-DEL)

Le Président rappelle aux membres du Comité que, par délibération du 15 novembre 2024, le SICECO accompagne ses adhérents dans leur projet de construction d'une centrale photovoltaïque en toiture ou en ombrière, en autoconsommation individuelle ou collective ou en vente totale sur leur patrimoine dans le cadre de la convention de service « Développement des énergies renouvelables - Construction d'une centrale photovoltaïque en toiture ou en ombrière, en autoconsommation individuelle ou collective ou en vente totale ».

Le Président précise que dans le cadre de cet accompagnement en phase « Travaux », les adhérents, qui le souhaitent, peuvent déléguer au SICECO la maîtrise d'ouvrage de la construction de la centrale photovoltaïque en ombrière ou en toiture.

Dans ce cas, les travaux sont réalisés au titre des marchés de travaux portés par le SICECO et l'installation est restituée par le SICECO à la collectivité en fin de travaux, la collectivité remboursant au SICECO l'intégralité des coûts de travaux, incluant des frais de maîtrise d'ouvrage à hauteur de 3% du montant HT de l'investissement.

Le Président présente le modèle de convention de mandat de délégation (jointe en **annexe 3**) de la maîtrise d'ouvrage au SICECO pour les collectivités qui le souhaitent, et ayant adhéré au service « Développement des énergies renouvelables - Construction d'une centrale photovoltaïque en toiture





ou en ombrière, en autoconsommation individuelle ou collective, ou en vente totale, qui définit les modalités techniques et financières de délégation de la maîtrise d'ouvrage en phase « travaux ».

La délibération est prise à l'unanimité des 81 votants (78 présents et 3 pouvoirs), dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

## b) Groupement régional achats énergie - Information

Pascaline Fisch présente un rappel des marchés en cours :

### ÉLECTRICITÉ

Lot	Type de compteurs	Fournisseur retenu	Membres concernés	Prix marché / TRVe
1	Bâtiments > 36 kVA		Tous sauf TPE* éligibles TRVe	+5%
2	Bâtiments ≤ 36 kVA		Tous sauf TPE* éligibles TRVe	+6%
3	Bâtiments > 36 kVA et ≤ 36 kVA	NON ATTRIBUÉ => EDF TRVe	TPE* éligibles TRVe	-
4	Éclairage public		Tous	-12%
5	Bâtiments Haute valeur environnementale		Structures volontaires	+7% / marchés classiques

### GAZ

Lot	Fournisseur retenu	Membres concernés
1		Communes
2		Autres que Communes

## 8 Questions diverses

Aucun point particulier non inscrit à l'ordre du jour n'est abordé.

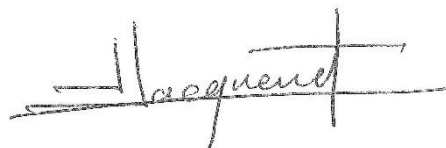
## 9 Agenda :

- **Mardi 21 avril - 8h30 : COTECH SEML COE - 10h30 : Réunion de bureau**
- **Réunions d'installation des CLE : du lundi 27 avril au lundi 18 mai**
- **Vendredi 29 mai - 16h00 : Assemblée Générale à Vandenesse en Auxois**  
↳ Installation du nouveau Comité du SICECO
- **Du 23 au 25 juin : Assises Européennes de la transition énergétique (Palais des Expositions et des Congrès de Dijon ainsi qu'à l'Opéra)**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 18h30.

Fait à Dijon, le 10 mars 2026

Le Président du SICECO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacquenet', written over a horizontal line. The signature is stylized with a vertical stroke on the right side.

Jacques Jacquenet